

Décret

Générale

modern

Décret n° 2016-057/PR/MI arrétant la liste des candidats pour les Elections Présidentielles du 08 avril 2016.

n° 2016-057/PR/MI

Ministère
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Date de publication
13 mars 2016

Numéro JO
n° 5 du 15/03/2016

Date du numéro
15 mars 2016

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi constitutionnelle n°92/AN/10/6eme Ldu 21 avril 2010 portant révision de la constitution

VULa Loi organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992 relative aux élections

VULa Loi organique n°2/AN/1993/3e L du 07 avril 1993 modifiant certaines dispositions de la loi organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992

VULa Loi organique n°4/AN/93/3e L du 07 avril 1993 modifiant certaines dispositions de la loi organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992

VULa Loi organique n°11/AN/02/4e L portant modification de l'article 40 de la loi organique n°2/AN/93 du 07 avril 1993 et de l'article 41 de la loi organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992 relative aux élections

VUL'Erratum du 30 novembre 1998 relatif à l'article 22 de la loi organique n°1/AN/92 du 19 octobre 1992

VULa Loi organique n°12/AN/07/5e L du 7 janvier 2007 modifiant et complétant la loi organique n° 1/AN/92 du 29 octobre 1992 relative aux élections

VULa Loi organique n°13/AN/10/6e L du 03 février 2011 modifiant la loi organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992 relative aux élections

VULa Loi organique n°14/AN/11/6e L du 04 juin 2012 portant modification de la loi organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992 relative aux élections

VULa Loi organique n°16/AN/12/6e L du 06 décembre 2012 portant modification de l'article 33 de la loi organique n° 1/AN/92 du 29 octobre 1992 relative aux élections

VULa Loi n°1/AN/92/2e L du 15 septembre 1992 relative aux partis politiques en République de Djibouti

VULe Décret n°2013-0044/PRE en date du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2013-0045/PRE du 31 mars 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2013-0058/PRE du 14 avril 2013 fixant les attributions des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2015-028/PR/MI du 09 décembre 2015 fixant les dates des élections présidentielles et portant convocation du collège électoral

VULe Décret n°2015-336/PR/MI du 14 décembre 2015 portant organisation du scrutin présidentiel du 08 avril 2016

VULa Décision du Conseil Constitutionnel n°02/2016 du 12 mars 2016

SUR Proposition du Ministre de l'Intérieur.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

La liste des candidats pour l'élection présidentielle du 08 avril 2016 est arrêtée comme suit

- Mr DJAMA ABDOURAHMAN DJAMA, candidat indépendant
- Mr HASSAN IDRIS AHMED, candidat indépendant
- Mr ISMAIL OMAR GUELLEH, candidat UMP
- Mr MOHAMED DAOUD CHEHEM, candidat USN
- Mr MOHAMED MOUSSA ALI, candidat indépendant
- Mr OMAR ELMI KHAIREH, candidat USN.

Article 2

Le présent décret sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la République de Djibouti.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH